Dès le 1er janvier 2017 la Feuille d'avis officielle du canton de Genève se met au tout numérique

FAO FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Un projet conduit par le département présidentiel en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information de l'Etat de Genève.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Maquette provisoire en cours d'élaboration

Une FAO exclusivement numérique... Pourquoi?

La numérisation de la Feuille d'avis officielle (FAO) est une évolution soutenue par les autorités cantonales.

Répondant à l'évolution globale des technologies de l'information, la Confédération a décrété fin 2015 la primauté de la version électronique pour ses publications officielles.

Le 22 avril 2016, le Grand Conseil genevois a adopté à une large majorité un projet de loi prévoyant la suppression de la version imprimée de la FAO pour privilégier une version exclusivement électronique, compatible avec les tablettes et smartphones, et accessible gratuitement à tous les citoyens.

Autre nouveauté, la création intégrale de la plateforme électronique de la FAO, sa production ainsi que sa gestion seront entièrement internalisées au sein du petit Etat, en collaboration avec les 7 départements, le Grand Conseil et le Pouvoir judiciaire.

LES POINTS FORTS DE LA FAO

- Publications quotidiennes
- Graphisme épuré
- Visibilité renforcée
- Fonctionnalités de recherche avancée

Objectif: janvier 2017

La LFAO modifiée entre en vigueur le 1er janvier 2017

Le Conseil d'Etat a confié la mise en place de ce projet prioritaire au service communication et information (SCI) du département présidentiel, en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) du département de la sécurité et de l'économie.

Suppression du papier, respect de la LIPAD, suppression de la notion d'édition, standardisation des flux d'informations, mise en place de fonctionnalités de recherche avancée… Les priorités ne manquent pas et le défi est de taille: réaliser de A à Z, en l'espace de 8 mois, une plateforme électronique diffusant chaque année plus de 20'000 avis officiels du canton de Genève.

Emblématique de la collaboration transversale entre entités publiques, la FAO est un projet novateur qui s'ancre au cœur de la stratégie numérique du Conseil d'Etat. Sa conception et son développement se fondent sur le système de gestion de contenu Drupal, qui s'intègre à la nouvelle plateforme Internet de l'administration cantonale actuellement en cours d'élaboration.

Maquettes provisoires en cours d'élaboration

Vérification pour l'accès au site

Certains avis officiels de la FAO contiennent des données personnelles couvertes par la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

Les autorités cantonales ont souhaité ouvrir dès 2017 la FAO électronique à tous les citoyens et de façon gratuite. De ce fait, afin de limiter le risque de récupération en masse des données par un tiers, l'insertion d'un code captcha est obligatoire à toute ouverture de nouvelle session «FAO» effectuée sur un poste informatique externe à l'Etat.

Conformément aux règles applicables en matière de protection des données personnelles, les lecteurs se connectant depuis un réseau extérieur à l'Etat de Genève auront uniquement accès aux avis officiels datant des deux dernières années. Les publications FAO mises en ligne depuis 2002 sont consultables à l'Accueil-information de l'Etat de Genève (2, rue de l'Hôtel-de-Ville). Enfin, toutes les éditions de la FAO imprimées depuis 1774 sont disponibles aux Archives d'Etat, situées 1, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Maquette provisoire en cours d'élaboration

La FAO numérique en un coup d'œil

1 Nouvelle plateforme Internet: la FAO numérique intègre la nouvelle plateforme Internet de l'Etat de Genève, dont elle adopte l'ergonomie et l'identité visuelle.

2 Une FAO gratuite et accessible à tous publiée quotidiennement: la page d'accueil contient les derniers avis publiés. Les avis sont publiés quotidiennement soit par ordre d'arrivée, soit à la date demandée par le contributeur.

3 Avis publié: sont indiqués la date de publication de l'avis, son titre, sa rubrique et son éventuelle sous-rubrique, ainsi que les trois premières lignes du texte. En cliquant sur le texte, l'intégralité de l'avis s'affiche dans une nouvelle page. Il est également possible de télécharger un pdf de l'avis.

4 Recherche: la recherche porte sur les avis publiés depuis le 1er janvier 2017. Elle inclut les critères suivants: rubrique, mots-clés, catégories et/ou date. Depuis les postes externes au réseau Etat, seules les deux dernières années seront accessibles (protection des données personnelles). Pas de limite dans le temps depuis les postes internes à l'Etat.

5 Archives: depuis les postes externes au réseau Etat de Genève, seules les deux dernières années des éditions FAO électroniques sont accessibles au format pdf par le biais d'une recherche par mot clé et date. Les éditions plus anciennes sont consultables à l'Accueil-information situé au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville.

6 Questions fréquentes liées à la FAO: présentes sur chaque page du site, elles répondent aux principales interrogations tant des lecteurs que des contributeurs internes et externes: contenu de la FAO, modalités et coûts de parution d'un avis, délais, etc.

7 Pagination: la pagination permet de passer d'une page à l'autre pour accéder aux avis qui apparaissent dans l'ordre de leur publication, du plus récent au plus ancien.

Maquette provisoire en cours d'élaboration

La FAO numérique: retour à l'essentiel

Que l'on soit lecteur ou rédacteur d'avis officiel, la FAO numérique est une solution originale tout-en-un offrant une information instantanée sur l'actualité officielle de l'Etat de Genève.

Alors que l'édition imprimée recensait des informations de toute nature à l'instar d'un média, le Conseil d'Etat a souhaité rétablir le rôle premier de sa Feuille d'avis officielle.

Partie intégrante de la communication globale de l'Etat de Genève disponible sur son site Internet, la formule numérique est exempte de contenu rédactionnel et recense uniquement les actes officiels des autorités, ainsi que des avis administratifs et judiciaires. On y trouve notamment les textes de lois adoptés par le Grand Conseil, mais également les informations relatives au registre foncier, aux poursuites et faillites, aux autorisations et requêtes en autorisation, au Pouvoir judiciaire et aux notaires.

Auparavant publiés dans l'édition papier, les avis du registre du commerce genevois seront édités uniquement par la Feuille officielle suisse du commerce (www.fosc.ch). Les marchés publics sont quant à eux consultables dans la FAO numérique via un lien hypertexte renvoyant au site www.simap.ch, le système d'information officiel sur les marchés publics en Suisse.

https://fao.ge.ch

Tarif unique et transmission des avis simplifiée

Dès le 1er janvier 2017, l'ensemble des étapes aboutissant à la publication officielle sera géré par un interlocuteur unique, le service de communication et information du département présidentiel (SCI), qui agira en tant que modérateur. Cette réorganisation à l'interne de l'administration facilite les contacts avec l'ensemble des émetteurs d'avis officiels, également appelés contributeurs.

Un tarif forfaitaire unique, fixé par le Conseil d'Etat, sera administré pour chaque avis officiel publié, quelle que soit la longueur du texte transmis au SCI.

Deux grandes catégories d'émetteurs externes à l'administration cantonale ont été définies : les contributeurs occasionnels qui publient entre 1 et 9 avis officiels par an, et les contributeurs réguliers, publiant 10 avis officiels ou plus chaque année.

Chacune de ces catégories transfère ces avis au SCI pour publication selon un processus rapide, par email ou formulaire standardisé.

EN BREF:

- Le contributeur garde la main
- Un tarif forfaitaire unique par publication
- Choix de la date de publication
- Processus de transmission simplifié
- Mise en ligne au fil de l'eau

Publiez un avis en 3 clics

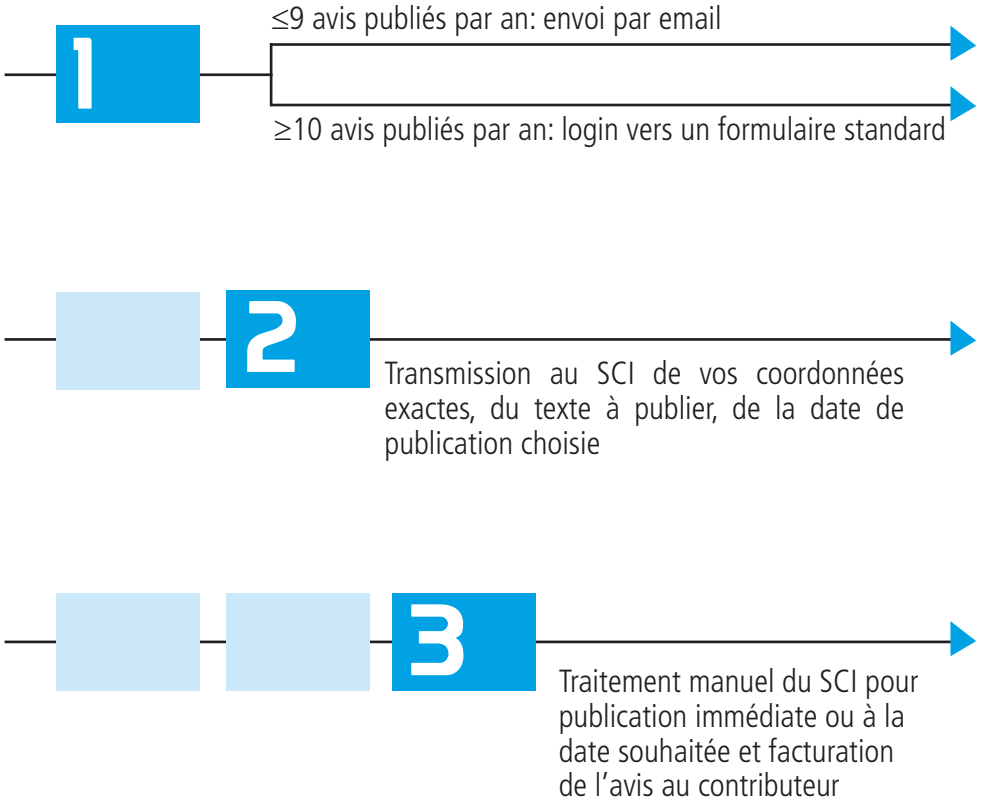

Contributeur: mode d'emploi

VOUS PUBLIEZ ENTRE 1 ET 9 AVIS OFFICIELS PAR AN

Les contributeurs occasionnels effectuent, pour chaque avis, une demande de publication au SCI par un simple e-mail, à l'adresse fao@etat.ge.ch .

Chaque demande adressée par email doit impérativement contenir les informations suivantes :

- coordonnées exactes du contributeur (Nom, prénom, société, adresse, téléphone direct, e-mail et numéro du registre du commerce)
- texte exact de l'avis à publier, dans le corps de l'email ou en pièce jointe, sous format word.
- date de publication souhaitée (jours ouvrables uniquement).

La responsabilité du contenu d'un avis officiel appartient à son auteur, soit l'entité publique ou privée qui en souhaite la publication. Le SCI n'est pas autorisé à modifier ou réécrire le texte transmis.

Une fois réceptionnée, la demande est traitée par le SCI en vue de la publication immédiate ou à la date choisie. A noter que seules les demandes envoyées avant 16h au SCI pourront faire l'objet d'une publication le jour même. Toute demande adressée après 16h sera publiée le lendemain (jours ouvrables uniquement).

La publication de l'avis entraîne automatiquement le processus de facturation.

fao@etat.ge.ch

VOUS PUBLIEZ
10 AVIS OFFICIELS OU PLUS PAR AN

Les contributeurs réguliers ont la possibilité d'utiliser le service des démarches en ligne de l'Etat de Genève via le site e-démarches http://ge.ch/e-demarches/.

Cette procédure vous permet d'acquérir un compte Etat de Genève «Entreprise», qui vous octroiera l'accès en ligne à votre propre interface FAO dans lequel vous pourrez rédiger et envoyer vos avis officiels.

Votre interface en ligne FAO est directement reliée au SCI, qui modère et coordonne la publication de tous les avis officiels. Lors de l'envoi de vos textes pour publication, vous avez la possibilité de laisser un commentaire à l'attention du modérateur de la FAO. Celui-ci est également joignable par téléphone au 022 327 90 88 ou par email fao@etat.ge.ch

e-démarches
DE L'ETAT DE GENÈVE

Procédure «e-démarches»

Accès à votre interface en ligne FAO

Nous vous remercions de noter que la procédure décrite ci-après pourra être effectuée à partir du 4 janvier 2017 uniquement.

ETAPE 1 - COMPTE ETAT DE GENÈVE «ENTREPRISE»

Si vous ne possédez pas de compte Etat de Genève «Entreprise», veuillez vous rendre sur le site des démarches en ligne http://ge.ch/e-demarches/ et suivre les instructions pour effectuer votre inscription aux e-démarches.

Si vous possédez déjà un compte Etat de Genève «Entreprise», veuillez passer directement à l'**étape 2**.

Si vous êtes collaborateur d'une administration municipale genevoise, l'étape 2 est automatiquement effectuée. Veuillez passer directement à l'**étape 3**.

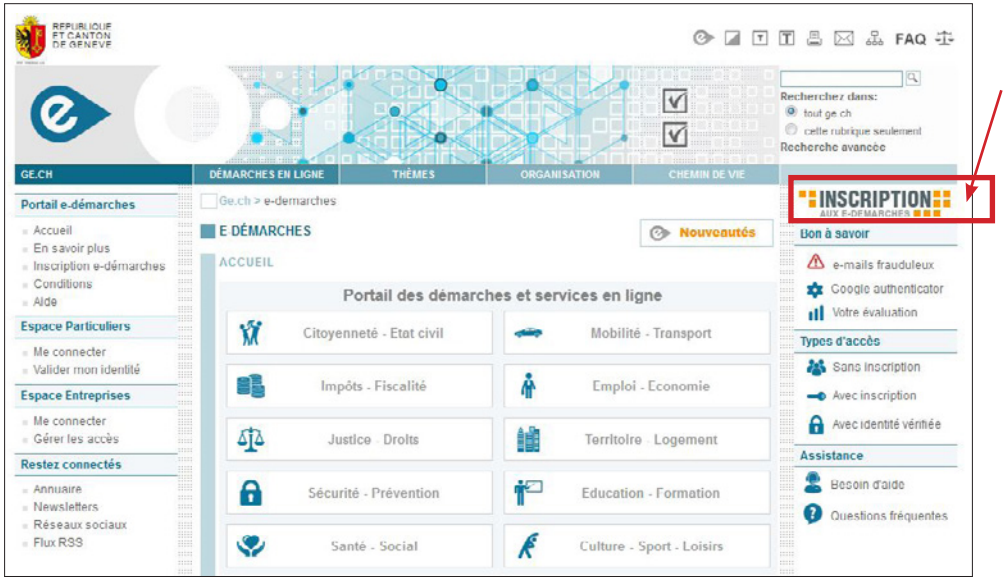

ETAPE 2 - DEMANDE D'ACCÈS À L'INTERFACE EN LIGNE FAO

1. Accédez à vos démarches en ligne via le site e-démarches http://ge.ch/e-demarches/
2. Dans «Espace Entreprises», cliquez sur «Gérer les accès»
3. Notez le numéro de votre compte Etat de Genève «Entreprise» (numéro à 6 chiffres)
4. Envoyez votre demande d'accès à l'interface en ligne FAO par e-mail à fao@etat.ge.ch , en précisant dans le message:
   - la mention «Sollicitation pour contribuer dans l'interface FAO»;
   - le numéro à 6 chiffres de votre compte Etat de Genève «Entreprise»
   - les noms et coordonnées des personnes de contact pour votre entité.

ETAPE 3 – OUVERTURE DE VOTRE SESSION INTERFACE FAO

L'accès à votre interface en ligne FAO s'effectue par le biais d'un lien hypertexte vers une adresse internet (url). Ce lien vous sera communiqué une fois l'étape 2 complétée, et ce à partir du 4 janvier 2017.

Il vous suffira dès lors de cliquer sur ce lien pour déclencher le processus d'authentification vous permettant d'accéder à votre interface FAO. Afin de garantir une sécurité maximale, ce processus est classé «authentification forte» et requiert à chaque ouverture de session:

- votre identifiant ou adresse e-mail et mot de passe associé
- la saisie du code de sécurité apparaissant sur votre téléphone.

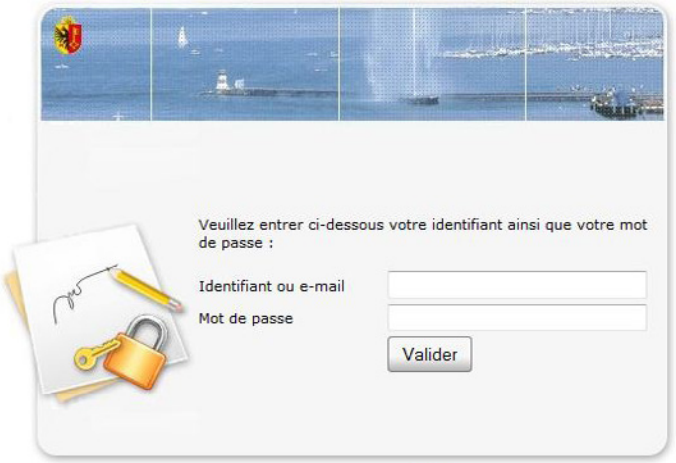

En ligne, l'interface FAO personnel

A l'ouverture de sa session e-demarches, le contributeur peut, dans son interface FAO personnel, créer des avis, les transmettre directement pour publication ou les enregistrer et imprimer en mode « brouillon ». Un onglet récapitulatif des avis rédigés et envoyés lui permet de gérer efficacement l'ensemble de ses demandes de publication.

La création d'un avis est effectuée de manière standardisée par le biais d'un formulaire muni de certains champs obligatoires, dont l'insertion des informations de contact (en vue de la facturation) et la date de publication souhaitée.

La responsabilité du contenu d'un avis officiel appartient à son auteur, soit l'entité publique ou privée qui en souhaite la publication. Le SCI n'est pas autorisé à modifier ou réécrire le texte transmis. En cas de doute, un message sera adressé au contributeur sur son interface personnel.

Le formulaire rempli est transmis par un simple clic au SCI en vue de la publication immédiate ou à la date choisie. A noter que seules les demandes envoyées avant 16h au

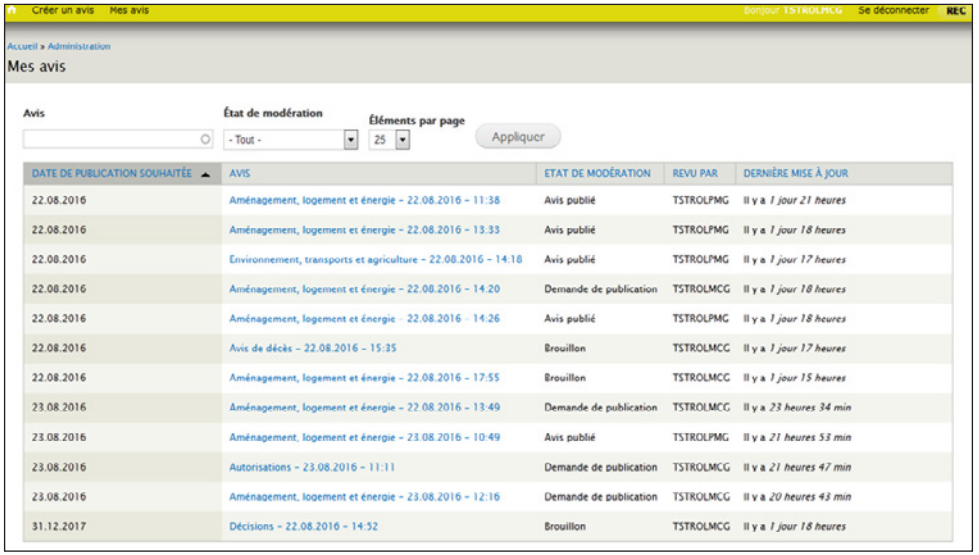

SCI pourront faire l'objet d'une publication le jour même. Toute demande adressée après 16h sera publiée le lendemain (jours ouvrables uniquement).

La publication de l'avis entraîne automatiquement le processus de facturation.

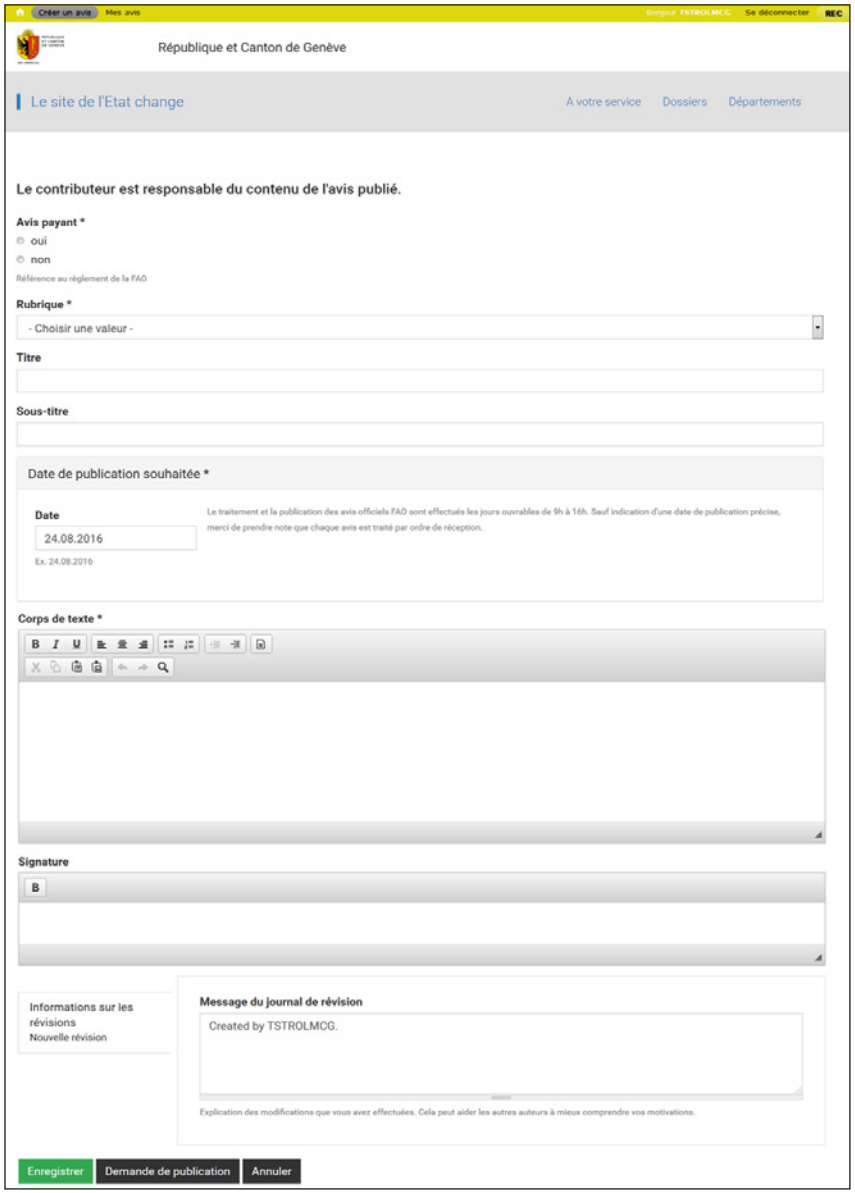

Maquettes provisoires en cours d'élaboration

La publication au fil de l'eau

Aussitôt transmis, aussitôt en ligne. Sous réserve de précisions éventuelles demandées par le modérateur, l'avis officiel est publié immédiatement ou à la date choisie par le contributeur. Nous vous remercions de noter que seules les demandes transmises avant 16h au SCI pourront être publiées le jour même.

Sur la page d'accueil de la FAO, un simple clic sur l'avis permet d'ouvrir l'intégralité de son contenu dans une nouvelle page, qui peut être également imprimée en version pdf en cliquant sur l'icône idoine.

Le lecteur peut consulter les publications quotidiennes de la FAO en restant sur la page d'accueil, de la plus récente à la plus ancienne (maximum 2 ans pour les lecteurs externes au réseau Etat).

Une fonction de recherche avancée par mot-clé, rubrique, catégorie et date, ainsi qu'une fonction de recherche des éditions pdf (remontant à un maximum de 2 ans) par mot-clé et date, sont intégrées à la page d'accueil pour répondre aux requêtes particulières.

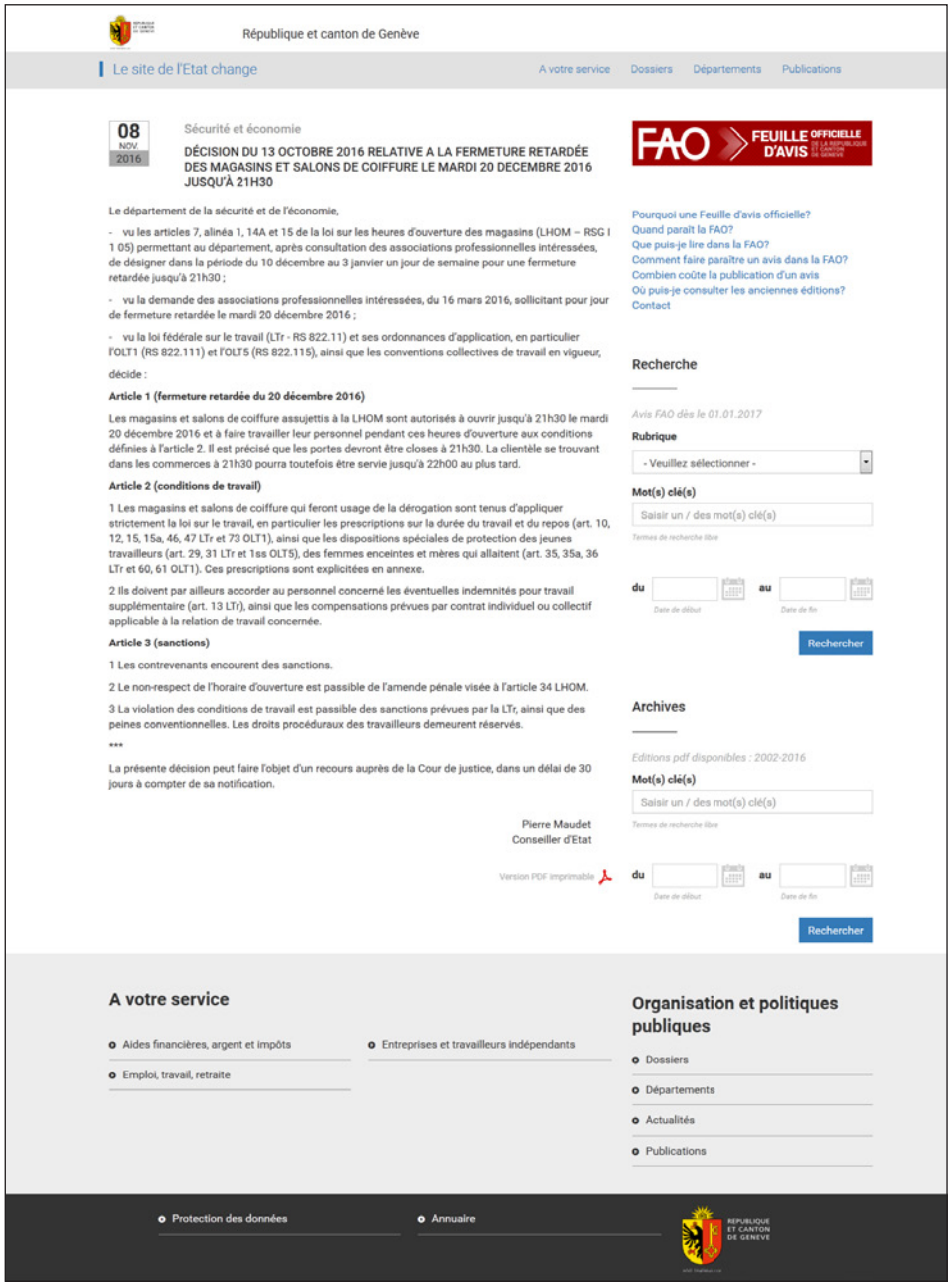

Maquette provisoire en cours d'élaboration

Prochaines étapes

Automne – Hiver 2016

- Présentation de la FAO numérique aux contributeurs externes (sur rendez-vous)
- Tests et formation des contributeurs réguliers

Janvier 2017

- Entrée en vigueur de la loi révisée sur la feuille d'avis officielle
- Mise en ligne officielle de la FAO (4 janvier 2017)

Novembre 2016

Contacts

- Florence Noël
  Directrice, service communication et information (PRE)
  Tél. 022 327 90 80 • florence.noel@etat.ge.ch

- Sophie Pfaender
  Cheffe de projet, direction générale des systèmes d'information (DSE)
  Tél. 022 388 04 90 • sophie.pfaender@etat.ge.ch

Département présidentiel
Service communication et information
2, rue Henri-Fazy • CP 3964 • 1211 Genève 3
Tél. +41 22 327 90 904 • communication-pre@etat.ge.ch